

# I.

## LES ENTREPRISES FACE AUX SUBSTANCES DANGEREUSES

Une **substance dangereuse** est une substance qui peut nuire à la santé des êtres humains ou avoir des effets négatifs sur l'environnement et les animaux.

Chaque activité industrielle utilise des substances dangereuses ou des produits et matériaux qui en contiennent. Ces substances sont susceptibles de nuire à la santé humaine (des travailleurs, mais aussi des riverains et des clients), de polluer l'environnement ou de constituer un risque d'accident. Une exposition due à ces substances (ou aux produits et matériaux qui en contiennent) peut, donc, se produire dans n'importe quel lieu de travail, comme les cuisines, les salons de coiffure, les ateliers de menuiserie, les laboratoires de recherche et, même, dans les bureaux.

**Pour les employeurs et les travailleurs, il est donc important de limiter au maximum les risques liés à ces substances.**



## II. QUE DIT LA LÉGISLATION ?

### 1. REACH

Le 18 décembre 2006, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté un règlement qui met en place un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques dans l'Union européenne. Cette mesure est appelée **REACH** (de l'anglais « Registration, Evaluation and Authorisation of CHemicals »).

Elle vise la suppression progressive dans l'Union européenne des substances chimiques les plus dangereuses. Elle oblige les producteurs et les importateurs de substances chimiques à faire des études sur les risques pour la santé humaine et pour l'environnement de leurs produits avant leur mise sur le marché ou leur utilisation.

REACH a prévu la régularisation progressive de toutes les substances chimiques, produites ou importées, existantes ou nouvelles, à partir d'un volume annuel supérieur à une tonne. Ce qui signifie que 30 000 substances parmi les plus de 100 000 utilisées en Europe, seront soumises à des tests et enregistrées progressivement dans les années qui viennent.

### 2. La fiche de données de sécurité

Suite à une directive européenne (la Directive 91/155/CEE), toutes les substances dangereuses doivent être accompagnées d'une fiche de données de sécurité.

Cette fiche comprend toutes les informations essentielles concernant la substance, comme sa composition, les dangers liés au produit, les mesures de premier secours à appliquer, les mesures de sécurité à mettre en place lors du transport, du stockage et de la manipulation de la substance, etc.

Elle permet à l'entreprise de mettre en place les mesures de prévention adaptées à la substance et d'informer les membres du personnel sur les risques liés à celle-ci, sur son utilisation correcte et sûre, et aux mesures à prendre en cas d'accident.

Chaque entreprise est tenue de mettre à jour un **registre des produits dangereux**, qui comprend l'ensemble des fiches de données de sécurité des produits qu'elle utilise.

### 3. Le permis d'environnement

Pour toute entreprise, le permis d'environnement et les conditions d'exploitation sont les premières sources d'information en ce qui concerne la législation et les normes environnementales à respecter.

**Dans le formulaire de demande de permis d'environnement**, les substances dangereuses sont traitées en page 10 avec les matières premières. On s'intéresse surtout aux quantités détenues, au mode de stockage, aux concentrations de substances dangereuses mélangées, à l'état physique et aux mesures de prévention d'accidents.

Chapitre suivant



*Plus d'infos ?*

> *Voir la fiche info (Cahier 4 : Outils)  
« Appel de Paris et REACH »*

*Plus d'infos ?*

> *Voir la fiche info (Cahier 4 : Outils)  
« Les fiches de données de sécurité »*

### III.

## UNE GESTION DURABLE DES SUBSTANCES DANGEREUSES EN ENTREPRISE

Généralement, une entreprise ne peut pas complètement éviter de travailler avec des produits ou matériaux potentiellement dangereux, mais elle peut gérer leur utilisation et le risque qui en émane. Une démarche en plusieurs étapes s'impose :

1. Identifier les produits potentiellement dangereux.
2. Évaluer les risques liés aux produits.
3. Éviter l'utilisation des produits jugés dangereux ou les remplacer par des substances moins dangereuses.
4. Respecter les normes et les mesures de sécurité liées à l'utilisation des produits dangereux.

### 1. Identifier les produits dangereux

Chaque secteur professionnel et chaque métier est en contact avec des substances potentiellement dangereuses spécifiques qui peuvent constituer un risque pour la santé des travailleurs ou pour l'environnement. Pour un travailleur autant que pour un chef d'entreprise, il est primordial de connaître les produits ou matériaux dans lesquels ces substances se cachent.

Les produits dangereux agissent de différentes manières :

- Certains peuvent être inflammables et causer un incendie ou une explosion.
- D'autres peuvent être nocifs ou toxiques et ainsi causer une intoxication chez l'Homme ou polluer l'environnement.
- D'autres encore peuvent être corrosifs et causer des irritations ou des brûlures.
- Parfois des substances inoffensives en elles-mêmes peuvent provoquer des réactions dangereuses quand elles sont en contact avec d'autres substances.

Comment reconnaître un produit dangereux ?

- **Dans l'industrie**, toutes les substances et préparations dangereuses doivent être accompagnés d'une **Fiche de Données de Sécurité (FDS)**. Cette fiche comprend toutes les informations essentielles concernant la substance, comme sa composition, les dangers liés au produit, les mesures de précaution à prendre lors de sa manipulation, les premiers secours à appliquer, les mesures de sécurité à mettre en place lors du transport, du stockage et de la manipulation de la substance, etc. Elle permet à l'entreprise de mettre en place les mesures de prévention adaptées à la substance et d'informer les membres du personnel sur les risques liés à celle-ci, à son utilisation correcte et sûre, et aux mesures à prendre en cas d'accident.
- **Les produits dangereux vendus dans le commerce de détail doivent disposer d'une étiquette comprenant :**
  - Le nom du produit et, éventuellement, sa composition.
  - Un ou plusieurs **pictogramme(s) de danger** qui indiquent les dangers pour la santé et pour l'environnement.
  - Les **mentions de danger** (Phrases H) donnent les informations sur les dangers du produit comme, par exemple, « provoque une sévère irritation des yeux », « nocif pour les organismes aquatiques », « toxique en cas d'ingestion », etc.
  - Les **conseils de prudence** (Phrases P) donnent des informations sur les précautions à prendre lors de l'utilisation ou du stockage du produit, comme, par exemple, le conseil de mettre des gants, des lunettes de protection, de ne pas mélanger le produit avec un autre, ou encore, de stocker le produit hors de la portée des enfants.
  - Le **mode d'emploi** donne des informations quant à l'utilisation et au dosage du produit.
  - Les **coordonnées** du fabricant ou du fournisseur.

### 2. Évaluer les risques liés aux produits

Le risque lié à une substance ou un produit dangereux, dépend fortement des conditions d'utilisation, des quantités utilisées, de la durée et de la fréquence d'exposition, etc. L'analyse des risques permet d'évaluer les dangers qui peuvent émaner d'une substance dangereuse. La fiche de données de sécurité ou l'étiquette d'un produit permettent d'identifier les risques qui y sont liés.

Le permis d'environnement prévoit l'évaluation des risques liés aux substances dangereuses utilisées par l'entreprise et impose les mesures de sécurité nécessaires.



*Plus d'infos ?*

> Voir les fiches info (Cahier 4 : Outils)  
« L'étiquetage des produits dangereux »  
« Les fiches de données de sécurité »

*Plus d'infos ?*

> Voir le chapitre (Cahier 2)  
« La santé et le bien-être »

### 3. Éviter l'utilisation des produits ou de matériaux jugés dangereux

Une fois qu'on a identifié les produits dangereux, on doit essayer de les éviter ou de les remplacer par un produit moins dangereux. Pour de larges gammes de produits, des alternatives moins dangereuses existent aujourd'hui.

Les avancées technologiques dans ce domaine sont très rapides. Des sites Internet spécialisés pour les différentes branches professionnelles permettent aux chefs d'entreprise et aux travailleurs de se tenir au courant de ces produits de substitution et de ces techniques.

On utilise le terme de « technologies propres », quand un nouveau procédé de fabrication permet de se passer de certains produits dangereux ou d'en réduire leur quantité.

On se rend de plus en plus compte qu'il existe sur le marché des matériaux qui contiennent des substances ou des produits soupçonnés d'être dangereux. Ces matériaux ne sont pas considérés comme dangereux, mais un éventuel risque pour la santé ne peut pas toujours être exclu. Dans ce contexte, on a, par exemple, beaucoup entendu parler du formaldéhyde qui est une substance synthétique dangereuse utilisée dans les colles des bois agglomérés notamment et qui peut causer des nausées ou des maux de tête. Il est difficile d'identifier les matériaux ou produits finis qui contiennent des substances soupçonnées dangereuses. Mais, dans de nombreux cas, des alternatives plus respectueuses pour la santé humaine et pour l'environnement existent.

### 4. Respecter les mesures de sécurité liées à l'utilisation des substances dangereuses

Quand l'utilisation d'une substance ou d'un produit dangereux est indispensable, il est nécessaire de respecter les mesures de sécurité et les conditions d'utilisation. Ces deux-ci varient d'une substance à l'autre, elles sont indiquées sur l'étiquette et détaillées dans la **fiche de données de sécurité**.

- **Les mesures de sécurité** donnent des recommandations concernant le transport, le stockage et la manipulation de la substance ou du produit, afin d'éviter tout accident. Par exemple : stocker le produit dans un récipient hermétiquement fermé dans un endroit bien ventilé à l'écart des sources de chaleur ; porter un masque, des gants ou des lunettes de protection et travailler sous une hotte aspirante lors de la manipulation.
- **Les normes d'utilisation** prescrivent une dose maximale de la substance à laquelle les travailleurs peuvent être exposés, ainsi que la durée pendant laquelle ils peuvent être exposés à la substance.

L'entreprise doit mettre en place des mesures de prévention adaptées à la substance/au produit et informer les membres du personnel sur les risques liés à la substance/au produit, à son utilisation correcte et sûre et aux mesures à prendre en cas d'accident. Elle doit mettre à disposition des travailleurs, les protections requises (masques, gants, lunettes de protection, etc.) pour limiter au maximum les risques.

#### Voici quelques exemples :

- Le PVC très utilisé dans le secteur de la construction (pour la fabrication des châssis de fenêtres, par exemple), contient du chlore (substance dangereuse). On peut remplacer le PVC par du bois ou par des matériaux synthétiques sans chlore comme le polyéthylène ou le polypropylène.
- Les peintures classiques contiennent des solvants. Elles peuvent être remplacées facilement par des peintures à base d'eau qui contiennent moins de solvants. Les peintures contenant des métaux lourds, notamment le plomb, ont été interdites récemment.
- En ce qui concerne les fournitures de bureau, on trouve sur le marché des ordinateurs sans retardateurs de flammes bromés, des encres d'imprimante à base d'eau, du papier blanchi sans chlore et des colles sans solvants.

#### Plus d'infos ?

> Voir la fiche info (Cahier 4 : Outils)  
« Appel de Paris et REACH »

## IV. PISTES ET SOLUTIONS

Le questionnaire suivant reprend les questions principales à se poser lorsqu'on se lance dans une gestion durable des matières premières, il propose en parallèle des actions à mener et des améliorations à apporter.

L'objectif du questionnaire est de vous fournir des exemples et des pistes de réflexion. Il peut être utilisé par les élèves lors de la rédaction d'un rapport de stage ou d'un audit de leur section. Il peut servir aux enseignants et aux formateurs qui aimeraient mener une démarche proactive vers plus de durabilité dans leur section ou dans leur établissement. Il peut aussi constituer une base de réflexion pour une entreprise qui veut se lancer dans une démarche d'amélioration continue.



### Conseils préalables :

- Adaptez le questionnaire à votre activité.
- Il existe des textes de lois ou des règlements d'application dans les entreprises (permis d'environnement, etc.). Pour en savoir plus, consultez l'introduction. Informez-vous de la manière dont ces textes sont pris en compte dans l'entreprise : où sont-ils et qui en a la charge ? Le directeur, le conseiller en sécurité, le responsable du personnel, le comptable, etc.
- Dans certaines entreprises, des audits ou d'autres documents de contrôle ont été réalisés. Il est bon de s'informer de leur existence : ce sont des sources intéressantes à ne pas négliger.
- Pour ce questionnaire, se référer également aux chapitres 9 (Déchets) et 10 (Santé et bien-être).

## V. ILS L'ONT FAIT, EXEMPLE D'UNE INITIATIVE RÉUSSIE

Les ingénieurs de la société Tennant, qui est spécialisée dans la fabrication d'autolaveuses et autres outils de nettoyage, ont développé une technologie totalement inédite en matière d'entretien des bâtiments industriels : un pulvérisateur pour laver les sols qui utilise uniquement de l'eau chargée en électricité.

Cette technologie présente plusieurs avantages en faveur de l'environnement. Premièrement, il n'y a plus besoin de produits de nettoyage chimiques, ce qui supprime les odeurs et les risques de santé liés à l'utilisation de détergents, ainsi que le risque de fuites ou d'éventuels surdosages lors du remplissage de l'appareil. La technologie consomme jusqu'à 70 % moins d'eau que les procédés classiques. On évite le rinçage et ainsi la production d'eaux usées évacuées par les canalisations. Le procédé tue 99,9 % des bactéries, ce qui constitue notamment un avantage pour le secteur de l'alimentation et de la restauration. Un autre aspect à ne pas négliger : la technologie permet de réduire les coûts liés à l'entretien jusqu'à 30 %.



*Plus d'infos ?*

*> Sur des entreprises innovantes en matière de développement durable, voir les portraits d'entreprises sur le site Internet de l'Union des Classes Moyennes*

## VI. APPROFONDIR LA THÉMATIQUE

1. Voir les fiches info (Cahier 4 : Outils)

« Appel de Paris et REACH »

« Logos, labels et pictogrammes »

« L'étiquetage des produits dangereux »

« Les fiches de données de sécurité »

2. Voir les chapitres

« La santé et l'environnement » (Cahier 1)

« La santé et le bien-être » (Cahier 2)

